

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
10/04/2026	21/04/2026	En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt six

*Le 15 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : CLOLUS Alain, CROCQ Régis

ABSENTS : Néant

POUVOIR : CLOLUS Alain donne pouvoir à Stéphane ROCHELLE

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°01-04-2026 – Approbation des comptes financiers uniques 2025 des budgets municipaux Espace Tuffin ; Lotissement Le Grand Verger ; Zone Artisanale

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les CFU 2025 des budgets Espace Tuffin ; Lotissement Le Grand Verger ; Zone Artisanale ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Morgane ANGER , 1^{ère} Adjointe ;

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

I Le budget Espace Tuffin

L'exécution du budget Espace Tuffin est arrêtée à la somme de 438 502,45€ en recettes et 396 859,05€ en dépenses.

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 222 822,55€ en recettes et 222 135,25€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 687,30€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 215 679,90€ en recettes 174 723,80€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 40 956,10€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	170 000,00	10 048,96	180 048,96
	Recettes réalisées (1)	B	215 679,90	222 822,55	438 502,45
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	210 147,20	62 788,60	272 935,80
	Dépenses réalisées (1)	E	174 723,80	222 135,25	396 859,05
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	40 956,10	687,30	41 643,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	40 147,20	52 739,64	92 886,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	81 103,30	53 426,94	134 530,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	81 103,30	53 426,94	134 530,24

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 92 886,84€) et de l'absence de restes à réaliser en dépenses d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 134 530,24€.

II Le budget Zone Artisanale

L'exécution du budget Zone Artisanale est arrêtée à la somme de 15 115.66€ en recettes et 15 115.66€ en dépenses.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	15 117,73	7 559,90	22 677,63
	Recettes réalisées (1)	B	7 557,83	7 557,83	15 115,66
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 559,90	7 612,36	15 172,26
	Dépenses réalisées (1)	E	7 557,83	7 557,83	15 115,66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-7 557,83	54,53	-7 503,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 557,83	54,53	-7 503,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-7 557,83	54,53	-7 503,30

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 7 557.83€ en recettes et 7 557.83€ en dépenses et dégagent un résultat nul.

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 7 557.83€ en recettes 7 557,83€ en dépenses et dégagent un résultat nul

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-7 503,30€) et l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de -7 503,30€.

II Le budget Le Grand Verger

L'exécution du budget Le Grand Verger est arrêtée à la somme de 479 810.79€ en recettes et 387 987.62€ en dépenses.

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 479 810.79€ en recettes et 252 177,22€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 227 633,57€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 0.00€ en recettes 135 810,40€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 135 810.40€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	234 923,85	429 810,40	664 734,25
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	479 810,79	479 810,79
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	135 810,40	499 117,45	634 927,85
	Dépenses réalisées (1)	E	135 810,40	252 177,22	387 987,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-135 810,40	227 633,57	91 823,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-99 113,45	76 078,15	-23 035,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-234 923,85	303 711,72	68 787,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-234 923,85	303 711,72	68 787,87

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-23 035,30€) et l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 68 787.87€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Approuve les CFU 2026 des budgets municipaux Espace Tuffin ; Lotissement Le Grand Verger ; Zone Artisanale

Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN



Le Maire
Pascal HERVÉ

